

Conclusions principales

(en date du 31 juillet 2019, sauf indication contraire)

Statut de la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions

- La Convention est entrée en vigueur le 1er août 2010 et demeure l'unique instrument international dédié à mettre un terme aux souffrances causées par les armes à sous-munitions.
- Au total, 106 pays ont adhéré ou ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions et sont donc des États parties à la Convention. Quatorze États signataires de la Convention doivent finaliser le processus de ratification pour être juridiquement liés par les dispositions de la convention.
- La Gambie et la Namibie ont ratifié la Convention lors de la deuxième moitié de l'année 2018, alors que les Philippines l'ont ratifiée lors de la première moitié de l'année 2019. Le Sri Lanka est le dernier État qui a adhéré à la convention en mars 2018.
- Au total, 144 États, dont 33 non signataires, ont voté en faveur de la résolution annuelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies visant à promouvoir la convention. Le Zimbabwe, État non signataire, a été le seul État à voter contre la résolution, tandis que la Russie s'est abstenue pour la première fois (après avoir voté non de 2015 à 2017).



Nouvelle utilisation

- Il n'y a eu aucun rapport confirmé ou d'allégation de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un État partie depuis que la Convention sur les armes à sous-munitions a été adoptée en mai 2008.
- Au cours de la période documentée (juillet 2018-juillet 2019), des armes à sous-munitions ont continué d'être utilisées en Syrie par les forces gouvernementales syriennes avec le soutien de la Russie, aucun de ces pays n'est un État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions. Depuis le milieu de l'année 2012, l'Observatoire des armes à sous-munitions a recensé au moins 674 attaques d'armes à sous-munitions en Syrie. Alors que le nombre d'attaques rapportées d'armes à sous-munitions a diminué depuis le milieu de l'année 2017 lorsque les forces gouvernementales syriennes ont repris le contrôle de zones précédemment occupées par des groupes armés non étatiques, le nombre réel d'attaques est probablement bien supérieur et des cas de nouvelle utilisation sont souvent non-recensés.
- L'Observatoire des armes à sous-munitions ne pouvait pas confirmer de façon indépendante les allégations de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions en Libye qui n'est pas un État partie à la convention.

Victimes

- Au total, l'Observatoire des armes à sous-munitions a enregistré 149 nouvelles victimes d'armes à sous-munitions en 2018, une continuation de la forte diminution par rapport au total annuel de 971 victimes en 2016.
- En 2018, le plus grand nombre de victimes a été enregistré en Syrie (80) où les incidents ont été causés à la fois par des restes d'armes à sous-munitions et lors d'attaques d'armes à sous-munitions. Beaucoup moins de victimes ont été comptabilisées dans le cadre d'*attaques* (65 en 2018, moins d'un tiers par rapport aux 196 victimes en 2017 et une forte diminution par rapport aux 857 victimes enregistrées en 2016).
- Le total de victimes pour l'année 2018 correspond au total annuel le plus bas rapporté depuis l'augmentation du nombre de victimes d'armes à sous-munitions à la suite de la nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions en Syrie en 2012.
- En 2017 et 2018, les civils représentaient 99% du nombre total de victimes recensées et dont le statut était connu. Ce qui est conforme aux statistiques sur les victimes des armes à sous-munitions collectées au fil des années et qui s'explique par le caractère non discriminant et la nature inhumaine de ces armes.
- En 2018, des victimes de *restes* d'armes à sous-munitions ont été enregistrées dans huit pays et un autre territoire : en Afghanistan, en Irak, au Liban, en République démocratique populaire lao, au Soudan du sud, en Syrie, en Ukraine, au Yémen, ainsi qu'au Haut-Karabakh.
- Cependant, de nombreuses victimes ne sont pas enregistrées ou les informations nécessaires ne sont pas disponibles, particulièrement pour les incidents qui ont eu lieu lors de l'utilisation intensive d'armes à sous-munitions en Asie (Asie du Sud-Est et en Afghanistan) et en Iraq. Au fil des années, le nombre total de victimes d'armes à sous-munitions dans 34 pays et trois autres territoires est estimé à au moins 56 000.

Destruction des stocks

- Au total, pratiquement 1,5 million d'armes à sous-munitions et plus de 178 millions de sous-munitions ont été détruites par 35 États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela représente la destruction de 99% du nombre total de sous-munitions déclarées par les États parties.
- Deux États parties ont achevé la destruction de leur stock au cours de la période documentée : le Botswana (18 septembre 2018) et la Suisse (le 19 mars 2019).
- Au cours de l'année 2018, cinq États parties ont détruit un total de 1 079 armes à sous-munitions et plus de 46 000 sous-munitions.
- La Guinée-Bissau n'a pas respecté son délai de destruction de ses stocks fixé au 1^{er} mai 2019 et est en violation de la convention depuis cette date.
- La Bulgarie a soumis une demande de prolongation de 18 mois de sa date butoir pour la destruction de ses stocks (jusqu'au 1^{er} avril 2021). C'est la première fois qu'un État partie présente ce type de demande.
- Quatre États parties avec des stocks d'armes à sous-munitions ont engagé le processus de destruction. À ce jour, ils ont collectivement détruit plus de 1 000 armes à sous-munitions et environ 125 000 sous-munitions.

Assistance aux victimes

- Les États parties se sont engagés à améliorer d'ici à 2020 l'assistance pour les victimes des armes à sous-munitions dans le cadre du Plan d'action de Dubrovnik. Mais les diminutions du financement du travail communautaire des organisations locales ont entravé l'accès aux activités économiques et de réadaptation.
- Une forme d'assistance existe dans tous les États parties affectés, mais au moins huit d'entre eux devaient améliorer ou prendre des mesures initiales pour collecter des données sur les victimes et leurs besoins. Dans de nombreux États parties, plus de services, une meilleure coordination, et une plus grande intégration dans les systèmes nationaux demeuraient nécessaires.
- Tous les États parties avec des victimes d'armes à sous-munitions disposaient d'une sorte de système de santé et de service de réadaptation, mais l'accès à ces services par les survivants dans des zones reculées et rurales devait être significativement amélioré dans au moins trois États parties.
- La plupart des programmes de coordination prévoyaient une représentation des survivants, mais cela ne permettait pas d'atteindre le standard de consultation étroite avec les victimes des armes à sous-munitions, dont les survivants ; tel que requis par la convention et pas les droits des personnes handicapées.

Contamination et déminage

- Un total de 26 États (dont 12 États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, deux États signataires, et 12 États non signataires) ainsi que trois autres territoires sont contaminés par des restes d'armes à sous-munitions. Il reste encore à déterminer si un État partie et un État non signataire sont également contaminés.
- Au cours des années précédentes, huit États parties, un État signataire, et un État non signataire ont achevé le déminage des zones contaminées par des restes d'armes à sous-munitions. Aucun pays n'a achevé la dépollution de ses zones contaminées en 2018.

Production et transfert

- Dix-huit États parties et un État non signataire ont cessé de produire des armes à sous-munitions (la situation est inchangée par rapport à l'année passée).
- Seize pays produisent des armes à sous-munitions ou se réservent le droit de le faire. Aucun de ces pays n'est partie à la convention.

Détention

- Une majorité des États parties qui ont par le passé stocké des armes à sous-munitions ne les ont pas conservées à des fins de formation ou de recherche sur les techniques de détection, de déminage, et de destruction, telles qu'autorisées par la convention.
- Treize États parties possèdent des armes à sous-munitions à des fins de formation ou de recherche ; tous sont en Europe à l'exception du Cameroun.
- L'Allemagne est le pays qui détient le plus d'armes à sous-munitions à des fins de recherche ou de formation, mais a considérablement diminué le nombre d'armes à sous-munitions conservées en 2018. Il en va de même pour la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la République tchèque et la Suisse.

Législation nationale et transparence

- Trente-et-un États parties ont adopté une législation nationale pour mettre en œuvre la convention, le plus récemment par l’Afghanistan en septembre 2018. Dix-huit autres États parties sont en voie d’élaborer, d’examiner, ou d’adopter une législation nationale pour la convention, alors que 42 États parties ont indiqué que leurs législations existantes sont suffisantes pour mettre en œuvre les dispositions de la convention.
- Au total, 92 États parties ont soumis leurs rapports initiaux de transparence tel que requis par la convention, ce qui représente 89% des États parties actuellement concernés par cette obligation. Onze États parties n’ont pas présenté leurs rapports initiaux de transparence.